er Arabie saoudite

Mardi 18 am, Droits des migrants, par Salut et Miséricorde.

L'esclavage a été officiellement aboli en Arabie Saoudite en 1962, mais la réalité n'a guère changé pour les travailleurs immigrés, qui subissent toutes les discriminations légales possibles, auxquelles s'ajoutent les violences individuelles et collectives. Les conditions de travail sont souvent très différentes de celles du contrat, lorsqu'il existe : non-paiement des salaires, longs horaires de travail sans repos, privation de nourriture, menaces, abus physiques et sexuels, restrictions sur les déplacements, confiscation des passeports, confinement sur le lieu de travail, interdiction et graves sanctions de tout acte religieux autre que musulman. Et comme il faut la permission de l'employeur pour quitter le pays, ce sont des années de travaux forcés qui peuvent s'ajouter en fin du contrat. Les femmes, quelle que soit leur nationalité, ont moins de droits que les hommes. Employées de maison, elles appartiennent littéralement à leurs employeurs. dorment à même le sol, n'ont aucune intimité. Si l'une vient à se plaindre de violence sexuelle à la police, c'est elle qui risque d'être inculpée et emprisonnée. Les lois existantes n'offrent qu'une protection théorique, aussi les travailleurs étrangers, qui représentent une proportion importante des exécutions publiques, ont-ils intérêt à éviter la justice saoudienne, fonctionnant sur la base d'aveux, souvent extorqués par la torture. Les témoignages recueillis sont vraiment terrifiants.

Il est sans doute vain d'espérer convertir l'Arabie saoudite au respect des droits de l'homme puisque la charia est sa loi, et que ses pétrodollars lui permettent de tout acheter, y compris la <u>présidence du groupe d'experts du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies</u>, ou <u>sa participation à la Commission des droits des femmes de l'ONU</u>...

Cet été, lorsque l'Italie refusait d'accueillir l'Aquarius, M. Fabrice Leggeri, le patron de Frontex, l'agence européenne des frontières, affirmait que les États européens doivent intensifier les expulsions d'étrangers en situation irrégulière, sans quoi, disait-il, « on ne résoudra pas le problème des migrants ». Mais quel est donc le problème des migrants ? C'est, d'une part, qu'ils sont toujours plus nombreux, et que d'autre part l'islam, professé par la plupart, est, <u>au jugement de la CEDH</u>, incompatible avec les Droits de l'homme. M. Leggeri rappela « le devoir de sauvetage des gens en mer », mais il ajouta : « La vraie question est : pour les débarquer où ? Pourquoi systématiquement en Europe ? ». L'association Salut et Miséricorde propose, si vraiment l'Europe entend défendre les droits des migrants, d'échanger ses immigrés musulmans avec les immigrés nonmusulmans d'Arabie saoudite. Ainsi ferait-elle d'une pierre non pas deux, mais trois coups : 1) Elle délivrerait d'un atroce esclavage quantité de pauvres gens ; 2) Elle répondrait enfin au désir de ses immigrés musulmans de vivre dans un pays appliquant la charia ; 3) En supprimant les problèmes liés à la présence de l'islam sur son sol, elle favoriserait l'unité de Europe et empêcherait la guerre civile. Tout le monde y gagnerait!